



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 148 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'au Québec, la langue officielle est le français et que toutes les lois doivent être rédigées en français;

CONSIDÉRANT QU'il est important que non seulement le texte de la loi soit en français, mais également la jurisprudence qui interprète celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que tout Québécois de langue française puisse comprendre le jugement le concernant;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au gouvernement du Québec d'amender les lois et les règlements requis :

- Pour que tous les jugements des tribunaux du Québec soient obligatoirement rendus ou traduits en français;
- Pour que nul ne soit pénalisé pour avoir demandé, pour lui-même ou pour son client, une version française d'un jugement d'un tribunal du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Alexandre Cloutier
Député de Lac-Saint-Jean

2015-09-09

Date de signature de l'extrait